

Hérouville Saint Clair, le 7 octobre 2024,

Affaire suivie par :
Hélène ETIENNE
Cheffe de bureau

L'Inspectrice d'académie
Directrice académique des services
de l'Education nationale du Calvados

Tél. 02 31 45 96 53
Mél. dsden14-psep1@ac-normandie.fr

à

DSDEN 14
2, Place de l'Europe
BP 90036
14200 Hérouville-Saint-Clair Cedex

Mesdames et Messieurs les enseignantes et les
enseignants du 1^{er} degré
S/C de Mesdames les Inspectrices et Messieurs les
Inspecteurs de l'Education nationale en charge de
circonscription

Objet : Appel à candidatures à l'inscription sur la liste d'aptitude à l'emploi de directeur d'école de 2 classes et plus – rentrée 2025

Références :

- Article L411-2 du code de l'éducation ;
- Loi n°2021-1716 du 21 décembre 2021 créant la fonction de directrice ou de directeur d'école ;
- Décret n°2023-777 du 14 août 2023 relatif aux directeurs d'école.

1. L'inscription sur la liste d'aptitude aux fonctions de directeur d'école de 2 classes et plus au 01/09/2025

Pour rappel, les nominations dans l'emploi de directeur d'école de 2 classes et plus sont subordonnées à l'inscription sur une liste d'aptitude départementale valable 3 ans et au suivi d'une formation.

Tout agent souhaitant être nommé dans cette fonction au 01/09/2025 doit donc être inscrit sur cette liste, soit au 01/09/2023 soit au 01/09/2024, soit au 01/09/2025.

Les conditions d'inscription sur la liste d'aptitude au 1^{er} septembre 2025 sont les suivantes :

Personnels concernés	Conditions	Modalités
Situation Générale (1 ^{ère} inscription ou renouvellement d'inscription sans avoir validé l'inscription précédente par l'exercice des fonctions de direction pendant 3 années à titre définitif)	<u>Trois ans d'ancienneté de services effectifs en qualité d'instituteur ou de professeur des écoles dans l'enseignement préélémentaire ou élémentaire, y compris les services accomplis sur le terrain par les professeurs des écoles stagiaires recrutés sur liste complémentaire</u>	- demande d'inscription - avis circonstancié de l'IEN - entretien avec la commission départementale, <u>pour tous les candidats</u>
Les personnels faisant fonction de directeur d'école <u>pour la durée</u> de l'année scolaire 2024-2025	Pas de condition d'ancienneté	- demande d'inscription - avis circonstancié de l'IEN - entretien avec la commission départementale uniquement si avis défavorable ou réservé de l'IEN - inscription de plein droit sur la liste d'aptitude si avis favorable de l'IEN
Les personnels inscrits sur une liste d'aptitude d'un autre département et mutés dans le Calvados	Pas de condition d'ancienneté	Inscription de plein droit sur la liste d'aptitude du Calvados, pour la durée de validité restant à courir.
Les personnels régulièrement nommés dans l'emploi de directeur (après inscription sur la liste d'aptitude quelle que soit l'année) et ayant validé leur inscription par <u>trois années d'exercice</u> (continues ou discontinues) à titre définitif.	Pas de condition d'ancienneté	- demande d'inscription - Inscription de droit sur la liste d'aptitude

ATTENTION : Les enseignants inscrits sur une liste d'aptitude antérieure à 2023 et n'ayant pas accompli trois ans de service en qualité de directeur à titre définitif pour valider leur inscription, doivent demander une nouvelle inscription.

RAPPEL : Les instituteurs et les professeurs des écoles **n'ayant pas eu de formation sur les missions de directeur d'école** devront suivre cette formation préalablement à la tenue de la commission départementale d'inscription à la liste d'aptitude à l'emploi de directeur d'école.

En revanche, les agents ayant déjà bénéficié d'une formation à la fonction de directeur d'école (cas des intérimaires de direction nommés à l'année) ne sont pas concernés par cette obligation de formation préalable.

Cette formation se déroulera sur 3 jours courant novembre 2024 aux dates prévisionnelles suivantes : jeudi 21, lundi 25 et jeudi 28.

2. Les modalités d'inscription sur la liste d'aptitude

Les personnes intéressées devront :

- **renseigner, en deux exemplaires, l'imprimé joint** ;
- retourner un exemplaire de cet imprimé directement à la Direction des services départementaux de l'éducation nationale du Calvados - PSEP, pour le mercredi 6 novembre au plus tard à l'adresse suivante : dsden14-psep2@ac-normandie.fr ;
- **retourner le second exemplaire à l'Inspecteur de l'Education Nationale de la circonscription dont elles relèvent ou de l'autorité administrative** auprès de laquelle elles sont placées, pour avis, dans les mêmes délais.

Une convocation sera adressée, dans les messageries académiques, en temps utile, aux candidats devant passer un entretien devant la commission départementale.

Les résultats seront consultables **à l'issue**, sur le site intranet académique, rubrique "DOCUMENTS (DSDEN14)" puis "Enseignants 1^{er} degré" puis "Espace publications" puis "Calvados".

Le nombre d'inscrits sur la liste d'aptitude ne peut excéder quatre fois le nombre total des emplois à pourvoir.

3. Le mouvement intra-départemental 2025 (mouvement commun aux adjoints et directeurs)

Les enseignants du premier degré inscrits sur cette liste concourront à égalité de droits, sur les postes de direction portés au mouvement, avec les directeurs déjà en poste.

Seuls les enseignants inscrits sur cette liste soit au 01/09/2023, soit au 01/09/2024, soit au 01/09/2025, pourront obtenir un poste de direction à titre définitif au mouvement.

Les agents ayant déjà validé leur inscription sur cette liste antérieurement au 01/09/2023 pourront demander leur réinscription de droit à effet du 01/09/2025 dans le cadre du mouvement intra-départemental (fonctionnalité disponible depuis le mouvement 2023).

Il est rappelé que les fonctions de direction ne peuvent par nature être partagées.

Les nouveaux directeurs nommés à titre définitif lors du mouvement intra-départemental 2025 suivront une formation avant la fin de cette année scolaire.

Signé Armelle FELLAHI

Copie pour information :

- Conseillère ressources humaines de proximité